

CASE NO. Ic12-98-41-I
EXHIBIT NO. DB 271
DATE ADMITTED 10-11-2005
TENDERED BY DEFENCE
NAME OF WITNESS BAGOSORA

Affidavit

Je soussigné, Joseph NZIRORERA, certifie que le Colonel BAGOSORA alors en retraite est venu me dire le 21 Mai 1994 que le Ministre de la Défense Monsieur Augustin BIZIMANA avait refusé de donner suite à sa demande de se faire rappeler sous les armes conformément à l'AP n° 131/06 du 06 Mai 1994 sur la mobilisation partielle des officiers en retraite. Il me demanda l'intervention du Parti pour résoudre cette question. Monsieur Matthieu NGIRUMPATSE et moi-même avons rencontré le Ministre BIZIMANA le jour même, avons discuté cette mesure discriminatoire à l'égard de son Directeur de Cabinet et il a finalement mis fin à son hésitation de le rappeler sous les drapeaux.

Je certifie que la présente déclaration est sincère et véritable.

Fait à Arusha, le 20 mars 2002

Joseph NZIRORERA

